

mis en ligne le 9 juin 2023

ARRETE MUNICIPAL N° 13004 DU 09 JUIN 2023

OBJET :

Installation de la Biblio-Plage

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

Vu les articles L.2215-4, L. 2213-6, et L.2121-29, L.2331-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant la demande de la Médiathèque de la commune de LARMOR-PLAGE, sollicitant l'autorisation d'occuper une partie de la plage de Port-Maria en vue de proposer une Biblio-plage,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité municipale de prendre acte de la demande du requérant,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 15 juin 2023, 08h00 jusqu'au 15 septembre 2023 inclus, un BUNGALOW sera installé sur la partie « Ouest » de la plage de Port-Maria. Ce BUNGALOW aura pour utilité de proposer une Biblio-plage.

ARTICLE 2 : Aux heures d'ouvertures, la Biblio-plage exploitera sur plusieurs mètres carrés, une « terrasse » délimitée par un périmètre. Des chaises et des transats seront à la disposition des utilisateurs sous la gouverne du responsable journalier.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus ;

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux, Madame la Commissaire Centrale de Police de LORIENT, Messieurs les Policiers Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation
Le Maire

LE MAIRE
Patrice VALTON

